

Elyès Jouini Des quotas en prépa scientifique permettent d'identifier les talents féminins

Imposer un minimum de 30 % de filles dans ces filières d'excellence élargira le vivier de candidates, estime l'économiste et mathématicien.

La sélection y gagnera en qualité et en équité

Le 7 mai, Elisabeth Borne, alors ministre de l'éducation, a présenté un plan destiné à inciter les filles à se tourner vers les sciences de l'ingénierie et du numérique. Parmi les mesures proposées, figure un minimum de 30 % de filles dans les classes préparatoires scientifiques en 2030. Aujourd'hui, elles ne sont guère plus de 20 % dans les filières mathématiques ou technologiques et, à Polytechnique, elles n'étaient que 16 % en 2024.

Cette annonce a relancé le débat récurrent autour des quotas. Injustice, baisse du niveau, favoritisme : l'argumentaire est bien connu. Les quotas fausseraient une sélection supposée neutre et écarteraient des candidats plus méritants. Vraiment ? Ce raisonnement ne tiendrait que si le vivier de candidates était pleinement exploité et que les procédures



TOUT, DES STÉRÉOTYPES AUX MICROVIOLENCES, A RENVOYÉ AUX FILLES L'IDÉE QU'ELLES NE SONT PAS À LEUR PLACE DANS CES FILIÈRES

de sélection étaient parfaitement équitables. Or, ni l'une ni l'autre de ces assertions n'est vraie.

Les quotas existent en réalité déjà mais... au détriment des filles ! Dans nombre de classes préparatoires, il y a plus de places d'internat pour les garçons que pour les filles, ce qui constitue, de fait, un quota implicite car le temps, en prépa, est une ressource précieuse. Passer deux heures par jour dans les transports, gérer un logement ou préparer des repas n'est pas un détail : c'est un handicap structurel. Cette inégalité de conditions pèse sur la réussite des filles et dissuade certaines d'entre elles de tenter ces filières exigeantes, diminuant ainsi le vivier.

Mais le vivier n'est pas seul en cause : la procédure, elle aussi, mérite d'être interrogée. On aime à croire que les concours

sont impartiaux et qu'ils sélectionnent les meilleurs. Encore faut-il que tous les candidats potentiels se présentent, qu'ils soient placés dans les mêmes conditions de réussite et surtout, que les indicateurs retenus mesurent avec pertinence la capacité à réussir dans le parcours visé.

Le problème, c'est que ces critères sont souvent biaisés. Les concours sélectionnent ainsi principalement en se basant sur des épreuves scientifiques qui révèlent certes des capacités de raisonnement et d'analyse mais qui ne mesurent pas la capacité à être un bon ingénieur – presque personne ne manipule des intégrales triples dans la vie professionnelle. Les épreuves – leur format, leur longueur, les attentes implicites des jurys – ne sont en outre jamais neutres : elles favorisent inconsciemment certains profils.

Preuve en entreprise

Aux oraux, l'aisance compte autant que la pertinence des idées et la rigueur des démonstrations. Un candidat sûr de lui, surtout s'il a bien réussi à l'écrit, impressionne le jury, même s'il fait des erreurs, alors qu'un candidat plus hésitant voit sa prestation sous-évaluée. Certains talents passent ainsi sous les radars : c'est le cas des filles, souvent plus prudentes et moins enclines à se lancer sans filet, non parce qu'elles sont réservées ou se montrent trop scolaires mais parce que tout, des stéréotypes aux microviolences, leur a renvoyé l'idée qu'elles ne sont pas à leur place dans ces filières. Elles se détournent donc des sciences.

Le quota, dans de tels contextes, devient un levier : il nous force à interroger les critères de sélection, à diversifier les canaux de recrutement et à ne pas se contenter du vivier existant. La loi Copé-Zimmermann qui a imposé, en 2011, la parité dans les conseils d'administration en a apporté la preuve : loin d'abaisser le niveau, elle a forcé les entreprises à professionnaliser leurs recrutements, à solliciter des

chasseurs de têtes et à repérer des talents qu'elles ignoraient jusque-là. Le vivier s'est élargi et la sélection a gagné en qualité et en équité. Bien utilisés, les quotas ne sont donc pas synonymes de baisse de niveau : ils permettent de corriger des biais et de mieux identifier les talents.

Mais le quota ne doit pas être une fin en soi ! La recherche montre en effet que les filles les plus fortes en maths s'orientent moins que les garçons de même niveau vers les filières scientifiques. Ce phénomène s'explique sans doute par leur profil plus homogène : quand elles sont bonnes, elles le sont partout, ce qui rend leur décision d'orientation plus ouverte... et peut les détourner des sciences. Dans ce cadre, appliquer un quota sans agir sur l'autosélection, c'est prendre le risque de recruter mécaniquement des profils moins solides et d'offrir aux opposants la démonstration qu'ils attendaient : « Vous voyez, ça baisse le niveau ! »

C'est pourquoi le quota doit s'accompagner d'une politique ambitieuse d'identification, d'information et d'accompagnement des meilleures élèves, levant les freins à leur candidature. Loin de tuer la méritocratie, les quotas la restaurent : ils forcent à aller chercher l'excellence là où elle se cache et à révéler des talents que le système laisse de côté. Et c'est exactement ce que la société attend de ses filières d'élite. Le véritable scandale n'est pas d'imposer des quotas pour les filles, mais de fermer les yeux sur ceux, silencieux, qui continuent de jouer contre elles ! ■

Elyès Jouini est économiste et mathématicien, professeur des universités à Dauphine-PSL, où il dirige la chaire Unesco « Femmes et science ». Il est aussi administrateur de l'Institut universitaire de France

Farid Benhammou et Patrick Degeorges En facilitant la mise à mort des loups, on sape l'acceptabilité sociale de l'espèce

Deux spécialistes de la ruralité évoquent les enjeux du plan national d'actions sur le loup, qui échoue, selon eux, à répondre aux véritables problématiques relatives à la vulnérabilité économique et écologique des élevages

Pour soulager « immédiatement » les éleveurs de la prédatation des loups, le gouvernement français présente comme une adaptation pragmatique l'idée d'autoriser tous les éleveurs à les abattre en conditionnant le tir à une simple déclaration postérieure. C'est, en réalité, un choix politique lourd de conséquences.

Le gouvernement achève ainsi d'enterrir un plan national d'actions déjà « zombie » depuis son détricotage amorcé en 2012-2013. En dix ans, la « protection » des loups a dérivé d'une prévention graduée et proportionnée des attaques sur les troupeaux domestiques – avec mesures de protection, tirs d'effarouchement suivis en dernier recours de mesures létales – vers la gestion d'un niveau de population de loups estimé autour de 1000, avec un seuil de prélèvement annuel fixé à 19 %.

Ce tournant a déconnecté le recours aux mesures létales de la réalité des attaques qu'elles sont censées réguler. L'augmentation des dégâts liée à l'expansion de l'aire de présence de l'espèce résulte surtout de dommages faibles, qui ne devraient pas justifier, selon la jurisprudence administrative, le recours systématique à des tirs de destruction. Les préda-

Plus de la moitié des fermes en zones à loups ne subissent aucune attaque, 80 % des élevages effectivement attaqués en subissent une ou deux et seules 6,4 % des exploitations plus de six, selon les chiffres du ministère de la transition écologique. En facilitant partout et sans discerner la mise à mort, l'acceptabilité sociale de l'espèce est sapée, même là où la prédatation reste marginale. Les études récentes le confirment : pris comme mesure unique, les tirs n'ont pas d'effets durables. Ils peuvent même accroître la prédatation en désorganisant les meutes et détournant l'attention des transformations nécessaires des pratiques d'élevage en présence de loups.

Impératif politique et culturel

Cette orientation prolonge une politique publique réduite à son degré zéro et cautionne de surcroît la violence verbale et physique de représentants syndicaux agricoles organisant hors cadre légal des battues, comme récemment en Corrèze et en Haute-Marne. Elle laisse présager un désengagement financier de l'Etat, en reléguant au second plan le soutien aux moyens de protection.

Bien qu'encore importantes en 2024 – environ 40 millions

calibrées hors contextes alpins, faute d'un véritable appui à l'innovation, notamment pour la protection des troupeaux bovins. Déclarés « non protégeables », ces derniers, de plus en plus exposés sur les fronts de colonisation, n'ont déjà plus accès aux financements du plan loup.

Or, l'enjeu dépasse le loup. Face au départ à la retraite de la moitié des exploitants agricoles d'ici à 2030, préserver un maillage robuste de petites structures à l'échelle du territoire national n'est pas qu'un défi pour l'agriculture, dans un contexte de perturbations écologiques et économiques sans précédent : c'est un impératif politique et culturel déterminant pour l'habitabilité des

territoires ruraux qui engage la société tout entière. La focalisation sur le loup masque les véritables vulnérabilités des élevages. En aval, industrie et grande distribution captent l'essentiel de la valeur, tandis que la hausse des charges comprime durablement les marges et mettent les prix agricoles sous tension. L'artificialisation des terres, agrovoltaïsme compris, s'accompagne d'un appauvrissement de la biodiversité qui affaiblit les capacités régénératrices des sols et renforce la dépendance aux intrants. Le système d'aides actuel, en privilégiant le productivisme au détriment des fermes à taille humaine et des pratiques favorables à la biodiversité, pousse à la concentration des cheptels et à leur homogénéisation génétique. La prolifération des zoonoses, qui accroît la dépendance aux antiparasitaires, génère des coûts vétérinaires et commerciaux considérables.

Il est frappant de constater que,

territoriaux qui minent leur résilience. Opposer loup et pastoralisme détourne l'attention de l'essentiel : repenser nos systèmes d'élevage à l'aune de l'habitabilité des territoires, en tenant ensemble santé, eau, biodiversité et alimentation, pour que les campagnes redévient des espaces d'invention écopolitiques.

Test de maturité collective

Plutôt que de subir le retrait de l'Etat, saisissons-le comme une occasion de se réapproprier démocratiquement les enjeux de cohabitation, où chaque territoire définit, selon ses réalités et ses seuils d'acceptabilité sociale,

une gestion différenciée du risque de prédatation. La politique « loup » devient alors un test de maturité collective pour définir une gouvernance inclusive et contextualisée, capable de négocier à la « bonne échelle » – massif, bassin de vie, parc naturel régional – des approches décentralisées et proportionnées.

Impliquons les maires et les intercommunalités pour réinscrire la cohabitation dans un véritable projet de territoire, articulé aux plans climat-air-énergie, aux plans alimentaires territoriaux, aux politiques de biodiversité, aux dispositifs de santé publique et au tourisme durable. Ouvrons

rompre l'isolement des éleveurs, en y associant non seulement chasseurs, naturalistes et forestiers, mais aussi randonneurs, enseignants, soignants, acteurs culturels et habitants. Donnons aussi une forme à ces engagements en favorisant l'émergence de comités citoyens et de « micro-Parlements » pour une ruralité vivante et solidaire, qui, au plus près du terrain, accordent voix et reconnaissance à celles et ceux qui veulent faire de la cohabitation un levier de transformation territoriale. ■



SAISISONS LE RETRAIT DE L'ÉTAT COMME UNE OCCASION DE SE RÉAPPROPRIER LES ENJEUX DE COHABITATION

Farid Benhammou est géographe, chercheur associé au Laboratoire ruralités de l'université de Poitiers et enseignant en classes préparatoires. Il est le coauteur de « Géographie des animaux » (Armand Colin, 2024).

Patrick Degeorges est philosophe, ancien responsable de la conservation des grands prédateurs au ministère chargé de l'écologie (2005-2010), directeur de l'Institut des hautes études pour les pratiques et les arts de transformation, membre